



RSM Ouest
18 avenue Jacques Cartier
44818 Saint-Herblain Cedex



Forvis Mazars
Parc d'activités de Laroiseau
12 rue Anita Conti
56001 Vannes Cedex

SECHE ENVIRONNEMENT S.A.

Les Hêtres - 53810 CHANGE

Société anonyme au capital de 1 571 546 euros

**Attestation des commissaires aux comptes
sur les informations communiquées dans le cadre
de l'article L. 225-115 4° du code de commerce relatif
au montant global des rémunérations versées aux personnes
les mieux rémunérées pour l'exercice clos le 31 décembre 2024**

Assemblée générale d'approbation des comptes
de l'exercice clos le 31 décembre 2024

SECHE ENVIRONNEMENT S.A.

Les Hêtres - 53811 CHANGE

Société anonyme au capital de 1 571 546 euros

Attestation des Commissaires aux comptes sur les informations communiquées dans le cadre de l'article L. 225-115 4° du code de commerce relatif au montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées pour l'exercice clos le 31 décembre 2024

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024

A l'assemblée générale des actionnaires de la société SECHE ENVIRONNEMENT S.A.,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en application de l'article L. 225-115 4° du code de commerce, nous avons établi la présente attestation sur les informations relatives au montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées pour l'exercice clos le 31 décembre 2024, figurant dans le document ci-joint.

Ces informations ont été établies sous la responsabilité de votre Directeur Général. Il nous appartient d'attester ces informations.

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons effectué un audit des comptes annuels de votre société pour l'exercice clos le 31 décembre 2024. Notre audit, effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France, avait pour objectif d'exprimer une opinion sur les comptes annuels pris dans leur ensemble, et non pas sur des éléments spécifiques de ces comptes utilisés pour la détermination du montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées. Par conséquent, nous n'avons pas effectué nos tests d'audit et nos sondages dans cet objectif et nous n'exprimons aucune opinion sur ces éléments pris isolément.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences, qui ne constituent ni un audit ni un examen limité, ont consisté à effectuer les rapprochements nécessaires entre le montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées et la comptabilité dont il est issu et vérifier qu'il concorde avec les éléments ayant servi de base à l'établissement des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la concordance du montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées figurant dans le document joint et s'élevant à 1 680 376,05 euros, avec la comptabilité ayant servi de base à l'établissement des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

La présente attestation tient lieu de certification de l'exactitude du montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées au sens de l'article L. 225-115 4° du code de commerce.

Elle est établie à votre attention dans le contexte précisé au premier paragraphe et ne doit pas être utilisée, diffusée ou citée à d'autres fins.

Fait à Saint-Herblain et à Vannes, le 5 mars 2025

Les commissaires aux comptes

RSM Ouest

Société de Commissariat aux Comptes Membre de la Compagnie Régionale de l'Ouest-Atlantique

DocuSigned by:

1EEE7EDD76494C5...

Céline BRAUD
Associée

FORVIS MAZARS

Société de Commissariat aux Comptes Membre de la Compagnie Régionale de l'Ouest -Atlantique

DocuSigned by:

25FD1444096F4E5...

Julien MAULAVE
Associé



**RELEVÉ DU MONTANT GLOBAL DES REMUNERATIONS VERSEES
AUX CINQ PERSONNES LES MIEUX REMUNEREES**

EXERCICE DU 1^{ER} JANVIER 2024 AU 31 DECEMBRE 2024

Le montant global des salaires, allocations et indemnités diverses, honoraires et avantages en nature versé aux cinq personnes les mieux rémunérées pendant l'exercice clos le 31 décembre 2024, s'élève à :

1 680 376,05 euros (Un million six cent quatre-vingt mille trois cent soixante-seize euros et cinq centimes).

Fait à Changé, le 24 février 2025

Monsieur Maxime SÉCHÉ
Directeur General,